

A 24 - 47

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VIRIAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée pour la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983 ;

VU l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation pour permettre le bon déroulement du défilé des classards organisé à l'occasion du banquet des classes de VIRIAT le dimanche 21 avril 2024

ARRÊTE

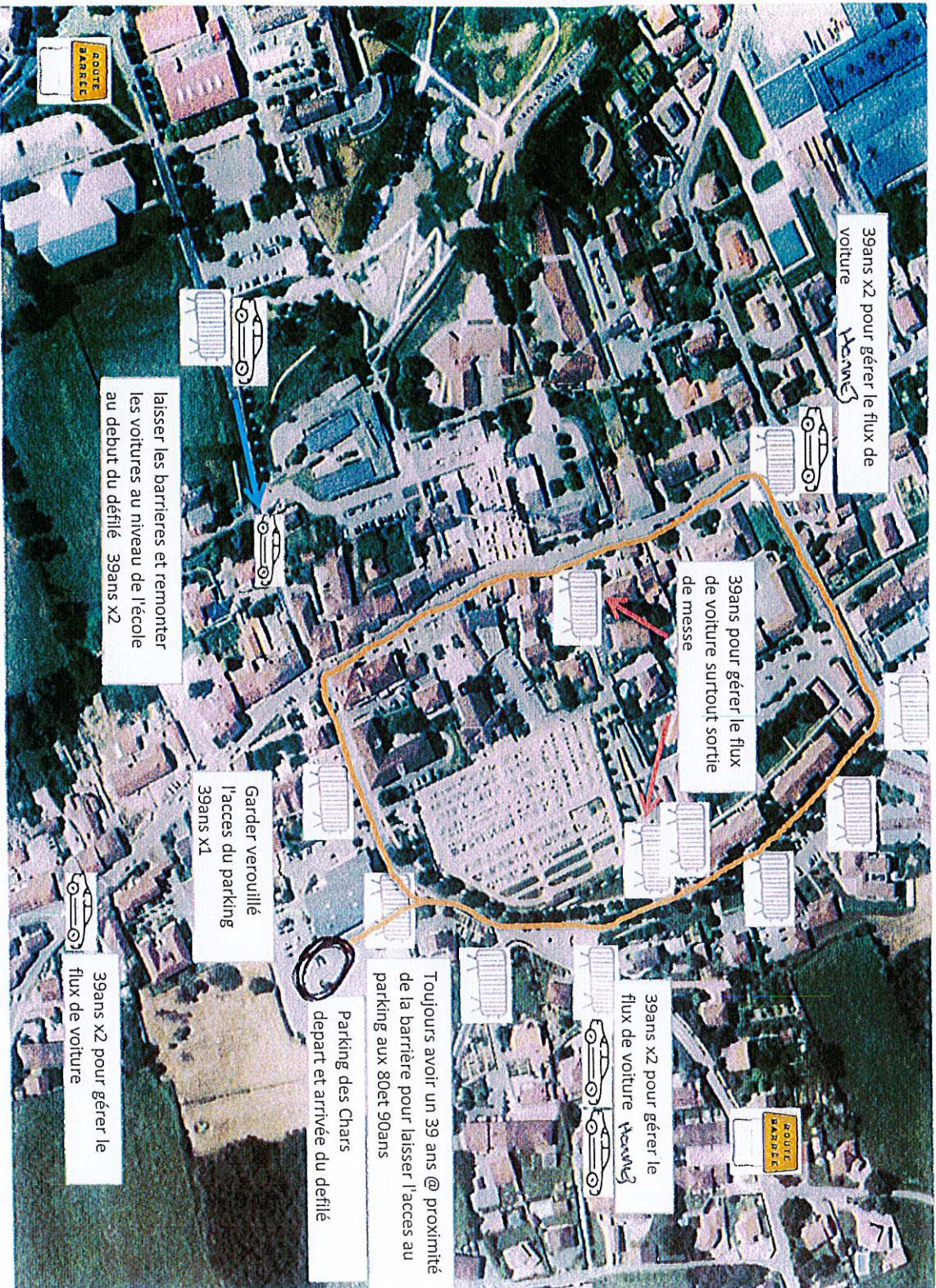
- Article 1** La circulation de tous les véhicules sera interdite le dimanche 21 avril 2024 de 9 H à 14 H 30 :
Rue Prosper Convert – Rue des Anciens Combattants (depuis la Rue de la Barre jusqu'au carrefour du centre village) – Allée des Vieilles Ecoles - Rue de la Barre – Rue Marcel Pagnol – Rue Jacques Prévert
Les accès aux parkings de la salle des fêtes seront interdits.
Le stationnement sera interdit Rue Prosper Convert
- Article 2** Une déviation sera possible dans les deux sens :
Chemin du Quartier Jayr – Chemin de la Gelière - Chemin du Moulin de Riondaz – Rue des Carronniers – Chemin de Thévenon
- Article 3** Cette réglementation sera mise en place par les organisateurs. Des véhicules béliers seront disposés suivant plan de circulation et liste des véhicules ci-joints.
- Article 4** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication selon les règles en vigueur.
Copie du présent arrêté sera adressé à :
- Amicale Classe 2004
- Pompiers de Viriat
- Services de Police

Fait à VIRIAT, le 10 Avril 2024

Le Maire,

Bernard PERRET





Liste des véhicules qui stationneront pour le défilé afin de bloquer la route

1/ PEUGEOT EXPERT III FOURGON immatriculé FT-731-OH

Appartenant à la société CREDIPAR mais loué par la société APIE LOGISTIC

Conducteur : Ursula VAAST (associé de la société APIE LOGISTIC)

Compagnie d'assurance : ABEILLE ASSURANCES

>Véhicule qui restera stationné au centre du village jusqu'à 16H00

2/ CITROEN C3 III immatriculé FC-680-JV

Appartenant à Fanny MERCIER

Conducteur : Fanny MERCIER

Compagnie d'assurance : PACIFICA (Crédit Agricole Assurances)

>Véhicule qui restera stationné au centre du village jusqu'à 16H00

3/ VOLKSWAGEN GOLF VII immatriculé CR-247-CK

Appartenant à Nicolas MONNOT

Conducteur : Nicolas MONNOT

Compagnie d'assurance : LA BRESSE ASSURANCE

4/ FORD C-MAX II immatriculé DF-331-QM

Appartenant à Willy SINARDET ou Emmanuelle SINARDET

Conducteur : Willy SINARDET ou Emmanuelle SINARDET

Compagnie d'assurance : GMF

5/ CITROEN BERLINGO II MULTISPACE PHASE 3 immatriculé GN-816-DX

Appartenant à Mathieu JOLY

Conducteur : Mathieu JOLY

Compagnie d'assurance : MACIF